

Opinion publique et représentation dans le Congrès Constituant Vénézuélien (1810-1812)

*Public Opinion and Representation in the Constituent Congress of Venezuela
(1810-1812)*

Véronique Hébrard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ahrf/12135>
DOI : 10.4000/ahrf.12135
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2011
Pagination : 153-175
ISBN : 978-2-200-92700-4
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Véronique Hébrard, « Opinion publique et représentation dans le Congrès Constituant Vénézuélien (1810-1812) », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 365 | Juillet-septembre 2011, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12135> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12135>



OPINION PUBLIQUE ET REPRÉSENTATION DANS LE CONGRÈS CONSTITUANT VÉNÉZUÉLIEN (1810-1812)

Véronique HÉBRARD

En partant du projet de nation formulé par la capitale de la Capitainerie Générale du Venezuela, Caracas, en avril 1810, par une élite politique supposée cohérente, il s'agira ici d'analyser comment, dans un moment de rupture révolutionnaire où Caracas est pensée comme le moteur, le centre de cette rupture, les « périphéries » accueillent et réagissent face à cette suprématie. Dans cette perspective, le Congrès, élu en octobre 1810 comme siège de la représentation, servira d'échelle d'observation à partir duquel appréhender le positionnement des différentes composantes de cette nouvelle entité dans sa phase de mise en constitution et la façon dont le concept d'opinion publique sert de toile de fond à ces enjeux liés à la représentation. Pour ce faire, deux débats qui se livrent au sein du Congrès sont à notre disposition : celui sur la division de la province de Caracas et celui sur l'éventuel transfert du siège du Congrès, deux éventualités motivées par la crainte de la tyrannie du centre et de son opinion.

Mots-clés : Venezuela, opinion publique, représentation, congrès, nation, XIX^e siècle.

La problématique de la corrélation entre opinion publique et représentation suppose de se demander si l'adoption du régime représentatif entraîne ou non une identification totale du pouvoir avec la société. Dans le premier cas, celui du principe de la représentation absolue, une fois sa souveraineté déléguée aux représentants, la société perd toute possibilité d'intervention et l'opinion publique est alors assimilée à la représentation. Dans le second au contraire, le principe de participation suppose une tension maintenue entre le « pouvoir commis » et le « pouvoir commettant »

qui, comme l'écrit Marcel Gauchet, « pour passer par le renoncement à la participation directe, n'en mobilise pas moins une forme d'implication où la manifestation des opinions à part et en face de celle des représentants joue un rôle essentiel »¹.

De ce point de vue, le discours des représentants vénézuéliens n'est pas univoque. D'un côté, par le système électoral adopté et les droits et devoirs reconnus aux commettants, il est postulé que ceux-ci doivent être régulièrement consultés et qu'ils disposent du droit d'intervenir dans et hors du champ de la représentation. Mais de l'autre, cet espace d'expression est restreint et les interventions du public, des citoyens et des opposants, sont contrôlées. Nous retrouvons ici la distinction entre l'opinion du public, synonyme à l'époque de cacophonie, d'instabilité, propre aux opinions populaires; et l'Opinion Publique, résultat de la discussion des hommes éclairés faisant usage de leur raison. Le régime représentatif est dès lors défini comme le gouvernement de l'opinion instituée en juge.

Dans cette perspective, le Congrès élu en octobre 1810 servira d'échelle d'observation pour analyser le positionnement des différentes composantes de cette nouvelle entité dans sa phase de mise en constitution, dans la mesure où il est le lieu d'élaboration du projet constitutionnel de la future nation mais aussi l'espace où sont physiquement et « pacifiquement » confrontés le centre et des périphéries à travers leurs représentants respectifs. Pour ce faire, deux témoins sont à notre disposition : les débats occasionnés par l'éventualité de la division de la province de Caracas, puis par le transfert du siège du Congrès hors de la capitale, motivés par la crainte de la tyrannie du centre et de son opinion.

L'acéphalie du royaume : la mort du centre et la revanche des marges

En réponse à la crise monarchique qui secoue l'Espagne depuis l'invasion napoléonienne de 1808, qui a privé l'empire d'un monarque légitime, une junte conservatrice des droits du monarque Ferdinand VII est constituée à Caracas le 19 avril 1810. En juin, sans que l'indépendance ne soit réellement envisagée, il est décidé de procéder à l'élection de représentants afin de rédiger une constitution. Ce Congrès constituant siège de mars 1811 à avril 1812; il déclare l'indépendance absolue du Venezuela, le 11 juillet 1811 et la Constitution en décembre de la même année.

(1) Marcel GAUCHET, *La révolution des pouvoirs*, Paris, Gallimard, 1995, p. 63.



Dès le début du processus, il existe une farouche volonté de prouver que l'on est apte à prendre en main, dans un premier moment le sort de la Nation espagnole, puis du Venezuela comme nouvel espace souverain. Dans cette perspective, c'est aux *vecinos*² de la capitale qu'il revient de rendre à la province sa dignité politique. La junta provisoire de gouvernement, fondée en avril 1810, dirigée par les « lumières des sages »³, atteste ainsi de l'existence, sur le continent américain, d'une alternative possible au naufrage politique de la métropole. Naufrage politique et illégitimité des nouvelles autorités péninsulaires s'ajoutent au discrédit de la dynastie des Bourbons qui, par leur renoncement au trône, ont prouvé leur incapacité à gérer l'empire, signant ainsi, pour les créoles, la mort du centre et le droit de chacune des entités constituant cet empire à refonder en son sein le pacte détruit. Première à répondre au second affront des autorités péninsulaires en termes de représentation⁴, Caracas se pose immédiatement comme l'épicentre de la révolution américaine et partant, comme le nouveau centre politique, souverain et légitime à partir duquel le Venezuela doit opérer sa régénération politique et morale.

C'est précisément cette réorganisation à partir de Caracas que le Congrès constitutionnel élu en novembre 1810 permet d'observer, dès lors qu'il apparaît comme le pendant politique de ce centre symbolique que figure Caracas dans la première phase de la rupture avec la métropole⁵. Il dessine en outre ce que j'ai appelé une géographie spatiale et socio-culturelle du territoire et de ses habitants, qui passe par une définition des espaces et des « groupes » marginaux lesquels, par retour, contribuent à légitimer, pour ses partisans, la vocation de Caracas à figurer le centre des Lumières, de la Révolution et, finalement, de la nouvelle nation.

(2) Habitant d'une ville ou d'un village, qui jouit du droit de cité, ce qui implique des conditions particulières de résidence, une maison connue, l'absence d'indignité. Le *vecino* représente le peuple dans sa partie noble et doit concourir à la défense de la cité les armes à la main.

(3) « Venezuela : Manifiesto de la Junta de la Provincia de Mérida », *Gazeta de Caracas*, mardi 27 novembre 1810.

(4) De fait, et dans une logique similaire à celle qui avait déjà prévalu en 1809 pour l'élection des représentants à la Junta Centrale, par le décret 14 janvier 1810, le Conseil de Régence fixe le nombre de représentants aux futures Cortès de Cadix à 30 pour l'Amérique et les Philippines contre plus de 250 pour la seule Péninsule. Sur cette question cf. Marie-Danielle DEMELAS, François-Xavier GUERRA, « Un processus révolutionnaire méconnu : l'adoption des formes représentatives modernes en Espagne et en Amérique, 1808-1810. », *Caravelle*, n° 60, Toulouse, 1993, p. 5-57.

(5) Centre symbolique fondé pour partie sur le prestige qu'elle a acquis lors de la réorganisation administrative liée aux réformes bourbonniennes de la seconde moitié du XVIII^e siècle, en lui octroyant de nouvelles prérogatives administratives et judiciaires. Or certaines villes refusent cette nouvelle suprématie et ces rivalités ne manqueront pas de ressurgir au cours des débats au Congrès sur la forme à donner à la nouvelle entité souveraine qu'est le Venezuela.

Une géographie sociale de l'opinion

Cette morphologie socioculturelle de l'opinion, telle que déclinée par les représentants, se présente sous la forme d'un triptyque comprenant le peuple ignorant, les élites éclairées et les corrupteurs de l'opinion. Ce schéma est posé dès 1810, au moment de l'annonce de la création de la junte de Caracas, le 19 avril. Cette conjoncture d'avril est d'ailleurs présentée comme le triomphe de l'opinion ; celle qui, écrasée par trois siècles de despotisme et résidant en tout homme, n'avait jamais eu l'occasion de se manifester :

« Les sociétés acquièrent la liberté civile qui les constitue comme telles lorsque l'opinion publique retrouve son pouvoir et lorsque les journaux, qui sont ses porte-parole, acquièrent l'influence qu'ils doivent avoir à l'intérieur et dans les autres pays [...] »⁶.

Toutefois, en dehors de ces épisodes où l'union des opinions est proclamée pour conférer un surcroît de légitimité aux actes des représentants, le peuple est considéré comme « une masse ignorante », c'est le *vulgo*, la plèbe aux opinions désordonnées.

Le peuple ignorant

De fait, si cette proclamation du réveil de l'opinion présuppose son existence latente, uniquement obnubilée par les « trois siècles de despotisme », il est nécessaire qu'elle soit encadrée, canalisée. L'opinion populaire est par conséquent frappée de caractéristiques majoritairement négatives ; si le peuple est bon par nature, il n'est pas suffisamment éclairé pour pratiquer le libre exercice de sa raison. En outre, cette opinion populaire est insaisissable dès lors qu'elle est, dans son essence, presque toujours orale. Oralité qui, à partir du XVIII^e siècle, est « désacralisée » dès lors que les « Lumières acceptent avec réticence le mot parlé, trop vague, trop pauvre » et que l'on rabat souvent l'oralité du côté du peuple⁷. C'est ainsi que tout en affirmant au préalable sa conviction quant à la nécessité de permettre au *pueblo* d'user de ses droits, l'auteur d'un article sur les risques de dissolution du corps social met en garde contre les dangers de débordement. Il prend alors soin de dissocier du peuple, la multitude qui « tout en

(6) *Gazeta de Caracas*, vendredi 27 avril 1810.

(7) Arlette FARGE, *Essai pour une histoire des voix au dix-huitième siècle*, Paris, Bayard éditions, 2009, p. 25 et p. 12.



étant mue par l'instinct de ses véritables intérêts n'est pas toujours à la hauteur des moyens nécessaires pour les atteindre, parce que le despotisme, la concussion et la vénalité ont suivi, dans leurs manœuvres, des chemins souterrains et tortueux afin de miner l'État, semant la méfiance »⁸.

Dès lors, cet instinct pour la liberté se métamorphose le plus souvent en force de dissolution et devient une arme entre les mains des ennemis de l'ordre et de l'unité. Par conséquent, la multitude, prompt aux sursauts tumultueux, renvoie bien à ces classes indéfinies et indéfinissables qui, tout en étant incluses dans le *pueblo*, n'en demeurent pas moins sans visage. Il y a deux foules : celle, séditieuse, identifiée à la multitude, cette masse incontrôlable ; et la foule en liesse venant manifester son soutien aux élites éclairées, et dont le modèle est celle du 19 avril 1810. Cette dernière conforte, par son volume, la légitimité politique en tant qu'émanation de la volonté générale. Mais, dans les deux cas, c'est malgré tout son caractère mouvant qui, telle une « mer tempétueuse », envahit les rues et bientôt les urnes, et dont la « furie atterre les hommes expérimentés qui, endormis dans la tranquillité des cabinets, n'ont pas encore la vaillance pour se jeter dans les flots en colère et conduire le navire de l'État exposé à sombrer à chaque pas »⁹.

D'où cette nécessité impérieuse, maintes fois répétée, de « fixer l'opinion publique contre le despotisme »¹⁰, même si, comme le souligne le député Juan Germán Roscio en mai 1811, du temps sera nécessaire pour y parvenir¹¹. À deux autres reprises quelques mois plus tard, il reprend les mêmes arguments pour justifier leur prudence, notamment sur l'opportunité de déclarer l'indépendance. Il le fait tout d'abord publiquement, lors de la session du 5 juillet, mais également dans une lettre datée du 7 septembre. Selon lui, il convenait de ne pas alarmer le peuple, celui-ci ne disposant pas « des lumières nécessaires pour accueillir ces innovations sans scandales ni troubles » ; et il invoque une fois encore la responsabilité du despotisme antérieur et déclare qu'il appartient aux hommes éclairés de protéger la Patrie de la « tempétueuse excitation des opinions qui ne disposent d'aucune règle pour se former » et qui ont été « abruties par le despotisme. »¹².

(8) « Egoismo o espíritu de facción. », *Gazeta de Caracas*, vendredi 11 mai 1810.

(9) *Ibid.*

(10) « Nuevo Reyno de Granada », *Gazeta de Caracas*, 12 octobre 1810.

(11) Juan Germán Roscio, « carta del 6 de mayo de 1811 », *Correspondancia con D. González y Mendoza*, Archives de la Fondation Boulton, Caracas.

(12) « Documentos relativos al decreto del Congreso de 13 de julio de 1811 », *Textos oficiales de la Primera República*, Caracas, Biblioteca de la Academia Nacional de la Historia, 1959, vol. 1, p. 131-132.

On mesure mieux dès lors pourquoi les élections des députés, fin 1810, placées sous le signe de la régénération politique, ainsi que l'ouverture des sessions du Congrès en mars 1811, tout en marquant une nouvelle célébration du peuple proclamé souverain, n'en correspondent pas moins à la fin théorique de son intervention dans la mesure où il a désormais placé sa confiance entre les mains des hommes éclairés chargés de le représenter. Les débats et incidents qui émaillent son fonctionnement l'attestent à de nombreuses reprises et, en toute logique, cet impératif d'union et de neutralisation des opinions désordonnées est de la responsabilité des hommes éclairés, deuxièmes protagonistes du tableau.

Les hommes éclairés et les sages, fondement de l'opinion publique

Parmi ces hommes éclairés il y a, d'une part, les *vecinos*, appelés tout à la fois à soutenir les actions des représentants et à se poser en garde-fous face aux possibles débordements de la multitude. Ils incarnent en quelque sorte le versant pacifique du peuple venu soutenir, dès le 19 avril, l'action des élites. Ce sont les citoyens et les vrais patriotes, eux aussi effrayés par les agissements de la foule ignorante et passionnée, prompte à la licence.

Il convient dès lors de s'interroger sur l'identité de cette partie de la population qui compose la « partie saine » de Caracas et, au-delà, des villes ralliées au mouvement qu'elle a impulsé. Avant toute chose, soulignons que les mentions de cette nature, éparses dans le corpus, se présentent sous deux formes, à savoir des classifications par groupes et celles qui distinguent des personnes en fonction de qualités particulières.

Concernant les groupes, le terme le plus usité est celui de « classe », associé à des adjectifs qui en déterminent les qualités, morales avant tout, et celui de « corps ». Les habitants de Caracas, dans un article où il leur est demandé d'accorder leur confiance à l'État, sont interpellés en des termes qui l'illustrent parfaitement :

« Classes honnêtes et nombreuses, si utiles à l'état qui vous protège, que votre simplicité n'entre jamais dans les calculs de l'ambition »¹³.

On retrouve bien ici, non seulement les qualités morales évoquées ci-dessus, mais également la notion d'utilité qui fait référence, outre l'exercice d'une activité, à une fonction utile à la société et qui contribue

(13) « Ilustres y Pacíficos Caraqueños », *Gazeta de Caracas*, mardi 30 octobre 1810.



à sa richesse, au principe d'utilité en termes de capacité – et donc de droit – à exprimer, notamment par le biais du vote, son opinion sur la chose politique. Dans ce contexte, le nombre est une force bien plus qu'un danger ; il répond, en s'y opposant, à la multitude. À ces classes honnêtes correspondent des catégories à caractère économique, auxquelles sont associées ici aussi des qualités morales. C'est en fonction de cette double appartenance que l'on acquiert le droit, là encore, de s'exprimer.

« L'homme de bien, l'honnête père de famille, l'utile artisan, le ministre intègre, le travailleur simple et le prêtre fervent, n'ont pas besoin d'un talent audacieux pour exprimer au Gouvernement leurs sentiments, et contribuer de cette façon au bonheur de la Patrie »¹⁴.

Une seconde catégorie est constituée par les élites elles-mêmes, dont une partie forme le corps des représentants, les autres s'érigeant en sages éclairés dont les lumières sont requises, non seulement pour aider les représentants dans leur tâche réformatrice, mais aussi pour éclairer le peuple ignorant. C'est selon ce principe que la Junte provinciale de Mérida annonce son ralliement à Caracas, en novembre 1810 :

« Soutenue par la confiance des Pueblos, guidée par les lumières des Sages, elle a déjà exprimé les résultats de ses délibérations et elle donnera bientôt de nouveaux témoignages de son patriotisme, de son désintéret et de son ardent désir de se sacrifier pour le bien des Pueblos qui l'ont investie de l'autorité suprême »¹⁵.

De même, en mars 1811, le Congrès fait publier un avis officiel dans lequel tous les hommes instruits sont appelés à soumettre leurs projets de constitution, qui seront publiés dans la Gazette, contribuant ainsi « à une œuvre de la plus grande importance avec leurs lumières et leurs connaissances »¹⁶.

Les corrupteurs de l'opinion

Cette troisième facette du triptyque adopte deux figures concurrentes mais complémentaires. Jusqu'en 1810, ce sont les agents des

(14) *Ibid.*

(15) « Manifiesto de la Junta Provincial de Mérida », *Gazeta de Caracas*, 27 novembre 1810.

(16) « Aviso oficial », *Gazeta de Caracas*, vendredi 22 mars 1811.

ténèbres, du despotisme, ce sont les Espagnols européens, toutefois jamais clairement désignés comme tels. Dans un second temps, à partir du moment où les élites créoles éclairées ont pris en charge de se gouverner elles-mêmes, s'y ajoutent deux catégories d'acteurs. D'une part, tous ceux qui continuent de reconnaître les autorités péninsulaires, à savoir les représentants des provinces rebelles de Coro, Maracaibo, Guyana et leurs alliés ; de l'autre ceux qui, dans l'ombre, au sein même des provinces et villes patriotes, tentent, en usant de la crédulité du peuple, de semer la discorde et de provoquer la chute des nouvelles autorités en proférant et divulguant de fausses nouvelles mais aussi en calomniant les nouveaux représentants. Les autorités de Coro sont ainsi accusées d'avoir, « par l'intrigue et au nom de l'égoïsme, faussé l'opinion publique »¹⁷ et abusé la population en proclamant leur fidélité au monarque.

Ce sont donc ici deux légitimités concurrentes qui s'affrontent en se disputant la seule figure à même de rallier le peuple : le roi. Cette compétition pour la captation de la figure tutélaire du monarque est remarquablement illustrée dans un article de la *Gazeta de Caracas* :

« Non content de nous traiter de traîtres et de séditieux, de violer le droit sacré des Gens en la personne de nos émissaires de paix et de confédération et de nous dénigrer auprès de la Nation Britannique notre alliée [...], il [le Cabildo de Coro] a tenté d'abuser les Cabildos voisins de son district et de répandre des nouvelles subversives à l'encontre de la paix et de la fraternité, afin de miner sourdement l'opinion publique sous couvert de la loyauté au Roi [...] »¹⁸.

C'est pourquoi, lorsque s'engage le débat sur la déclaration d'indépendance et son opportunité au regard de l'état d'esprit de la population, nombre de députés considèrent que l'abandon de la reconnaissance de Ferdinand VII est le seul moyen d'abattre ces intrigants ou pour le moins de neutraliser, en la rendant illégitime, leur capacité d'action.

« Le premier [argument] est lié au caractère fluctuant de l'opinion publique et à la nécessité de la fixer, le pire étant que domine celle des Espagnols européens, qui jusque-là ont capté la faveur populaire car ils

(17) « Alocución a las Autoridades y vecinos de los Distritos comarcanos de la Ciudad de Coro, 22 de mayo de 1810 », dans *Actas del 19 de Abril de 1810. Documentos de la Suprema Junta de Caracas*, Caracas, Consejo Municipal, 1960, vol. 1. p. 110.

(18) J. TOMÁS, « Establecimiento de un Tribunal de Seguridad Pública », *Gazeta de Caracas*, 22 juin 1810.



sont les hommes les plus puissants, et parce qu'ils avaient beaucoup d'influence dans le gouvernement despotique antérieur ; et le second est que sous le voile de Ferdinand VII les machinations ne cesseront pas, de même que les intrigues et les manœuvres qui ont contribué à troubler la paix et la tranquillité dont nous pourrions jouir avec la plus grande force en déclarant notre indépendance absolue [...] »¹⁹.

À ces premiers ennemis et corrupteurs de l'opinion, s'ajoutent ceux qui tentent de ne faire prévaloir que leurs intérêts particuliers : les factions, les égoïstes, qu'ils soient acteurs collectifs (les municipalités, la Société patriotique de Caracas) ou individuels, en particulier les ambitieux, les démagogues qui tentent d'abuser l'opinion publique en donnant une fausse interprétation des lois édictées par les représentants et d'amener la multitude à se soulever ; ou encore ceux qui, lors des élections, essaient d'influencer des citoyens peu au fait de cette nouvelle pratique et se prévalent indûment du titre de « représentants »²⁰. Toute l'ambivalence, voire le flou, du concept de représentation est ici clairement énoncée et indissociable de celui d'opinion publique en tant que « l'un des concepts centraux de la modernité politique »²¹. Or ces corrupteurs de l'opinion sont d'autant plus dangereux que, dans leur majorité, ils appartiennent eux aussi au monde des élites éclairées. Ils disposent donc d'armes d'autant plus redoutables qu'elles sont identiques pour séduire le peuple et confondre l'honnête citoyen et le patriote. Cette géographie sociale s'articule et s'enrichit d'une géographie territoriale qui divise bien plus encore les représentants en ce qu'elle les concerne directement, selon qu'ils sont, ou non, députés de la capitale, de la province de cette capitale. Un véritable débat sur le siège de l'opinion publique éclairée s'engage ici, ce qui ne laisse pas d'être révélateur d'une appréhension elle aussi très fragmentée de la représentation (et de la nation), d'autant qu'elle se double d'une lutte pour le pouvoir au sein du Congrès, mais également de l'Exécutif²².

(19) Gabriel PÉREZ PAGOLA (député de Ospino, province de Caracas), « Sesión del 3 de julio de 1811 », dans *Libro de Actas del Supremo Congreso de Venezuela. 1811-1812*, Caracas, Biblioteca de la Academia Nacional de la Historia, 1960, vol 1, p. 119-120.

(20) Nicolás BRICEÑO, « Sesión del 25 de junio de 1811 », dans *Libro de Actas del Supremo Congreso de Venezuela. 1811-1812*, op. cit., p. 113.

(21) Noemí GOLDMAN, « Legitimidad y deliberaciones : el concepto de opinión pública en Iberoamérica, 1750-1850 », dans *Diccionario Político y Social del Mundo Hispanoamericano. Conceptos Políticos en la era de la revoluciones, 1750-1850*, tome I, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2009, p. 981.

(22) Sur ce point, je me permets de renvoyer à mon ouvrage : *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours (1808-1830)*, Paris, l'Harmattan, 1996.

Une géographie territoriale de l'opinion publique

Là aussi la distinction s'établit en fonction des lumières possédées. De même qu'il existe à l'intérieur des villes le vulgaire et la partie saine du peuple, selon sa taille et sa position par rapport au centre supposé des lumières et du patriotisme (Caracas ou la capitale de la province) une ville est ou non créditée d'une opinion publique éclairée. C'est pourquoi, contrairement à l'appréhension sociale de l'opinion, il n'y a pas de consensus quant à l'analyse de la situation. Si tous conviennent que l'opinion publique éclairée réside théoriquement dans les villes, il existe de fortes divergences quant à celles qui jouissent de cette qualité.

Pour les uns, seule Caracas concentrerait en son sein les rares lumières dont dispose le pays. D'où cette dynamique souvent évoquée d'un premier processus de diffusion géographique de l'opinion publique depuis Caracas, qui aurait vocation à se propager universellement. C'est ainsi que José de Sata y Busy, député de San Fernando de Apure, dans la province de Barinas, oppose, dans une longue intervention sur le caractère inopportun d'un transfert du Congrès hors de la capitale, cette opinion publique éclairée, ces « vérités utiles qui doivent guider notre conduite » aux « cancans » et à la « fermentation populaire »²³.

« L'opinion publique n'est pas le pouvoir, mais uniquement la somme de toutes les opinions qui ne peuvent se former sans connaissances. Et se pourrait-il qu'elles existent chez les bergers, les cultivateurs ou les paysans, qui ignorent jusqu'au nom de ceux qui les gouvernent? L'opinion publique, en matière de gouvernement, réside uniquement dans les grandes villes et non pas dans les villages et les cabanes, surtout en Amérique où le gouvernement antérieur a toujours tenu sous un voile noir jusqu'aux habitants de la capitale »²⁴.

À l'inverse, les députés des autres villes de la province, en particulier Valencia qui lui dispute le titre de capitale, dénie à Caracas ce monopole de l'opinion publique éclairée, de même que certains députés des autres provinces qui craignent de voir ainsi leur représentation amoindrie. Enfin, certains députés des petites cités et *pueblos*, ainsi que ceux qui

(23) « Sesión del 2 de julio de 1811 », dans *Libro de Actas del Supremo Congreso de Venezuela. 1811-1812, op. cit.*, p. 135.

(24) *Ibid.*, p. 142.



contestent à Caracas cette primauté, considèrent que toute entité urbaine, à partir du moment où elle souveraine, dispose d'une opinion publique. Comme l'affirme Juan José Maya, député de San Felipe dans la province de Caracas, cette opposition entre Caracas et les *pueblos* de l'intérieur supposés incultes, n'est pas recevable dès lors que « l'on sait que ce sont les livres, qui donnent l'instruction, et qu'ils peuvent être présents n'importe où »²⁵. Si d'autres concèdent malgré tout un déficit de lumières dans les *pueblos* de l'intérieur, c'est pour en accuser Caracas qui aurait monopolisé en son sein les esprits éclairés, se rendant ainsi responsable de la pauvreté et du dépeuplement des autres provinces. Ce n'est donc pas qu'elles manqueraient d'hommes éclairés mais ils les auraient quittées, attirés par les lumières de la capitale.

Cette perception duale du territoire et de ses membres se révèle de façon très significative à l'occasion des débats sur la division de la province de Caracas et l'éventualité du déplacement du Congrès.

Le débat sur la division de la province de Caracas (juin-juillet 1811)

Au-delà du débat théorique qui renvoie à la représentation et à la nature de l'espace représenté, une nation Une, Souveraine, dotée d'un pouvoir unique, ou une juxtaposition de souverainetés territoriales potentiellement concurrentes et qui supposent une multiplicité d'opinions promptes à représenter, non pas tant l'intérêt général mais « la cacophonie propre aux opinions individuelles », c'est la définition même de ces frontières territoriales qui pose problème. De fait, la rupture du pacte suppose-t-elle qu'il faille redéfinir les limites des provinces dont on a hérité en ce qu'elles incarnent l'ordre ancien, le despotisme ? Et surtout, dans ce contexte précis, la suprématie de l'une d'entre elles sur les autres, en raison des règles de la consultation électorale n'est-elle pas sans répercussions sur la représentation ? D'où l'hypothèse de certains de faire table rase des limites héritées de la monarchie, avec un double objectif. Mettre fin d'une part à l'hégémonie de Caracas et de sa province sur le reste du pays, mais aussi dans sa propre province, permettant ainsi à certaines villes qui n'ont rien à lui envier en matière de population, richesses, « lumières », de devenir capitale de province ; d'autre part mettre fin aux anciens conflits de souveraineté entre les autres provinces. Il en va, selon le député F. Peñalver, à l'origine du débat sur la division, de l'avenir même du pays :

(25) *Ibid.*, p. 145.

« La régénération à laquelle nous sommes parvenus serait inutile, si la prépondérance politique de Caracas, la concentrant en elle-même, laissait les autres *pueblos* dans l'ignorance, l'apathie et la misère dans laquelle les tenait le despotisme antérieur, et exposés à être dominés despotiquement par une seule province, ou plutôt par une seule ville »²⁶.

Pour sa part, le député de la ville de Barquisimeto, dans la province de Caracas, refuse que l'on poursuive plus avant la discussion tant que l'on n'aura pas donné la possibilité aux *pueblos* de l'intérieur de la province de faire connaître les raisons qui les poussent à demander leur séparation. Il demande donc que ces derniers établissent un véritable état de leur situation (population, ressources territoriales, état de l'agriculture, du commerce...) à même de justifier cette demande qu'il juge par ailleurs « rationnelle » et « conforme à l'ordre des choses ». Enfin, il considère, contrairement à ses détracteurs, que la division est l'unique moyen de mettre fin aux conflits qui, dit-il, opposent, depuis des générations, non seulement certaines villes de cette province, mais également des provinces entre elles, notamment Coro contre Caracas²⁷.

Mais en demandant ainsi la consultation préalable de toutes les parties concernées, qu'elles disposent ou non de représentants au Congrès, il pose toute la question de la représentativité des corps intermédiaires comme supports de l'opinion. C'est ainsi que ce débat est l'occasion d'une véritable guerre d'opinion qui oppose les corps et individus constituant ces *pueblos*, et leurs municipalités. En effet, les partisans de la division refusent de considérer comme valides les représentations des *Cabildos*, dès lors qu'ils se prononcent contre la division, selon eux contre toute évidence. Ils sont alors accusés d'avoir « opiné » en fonction de leurs propres intérêts et d'avoir manipulé les habitants. Ceci constitue, selon Peñalver, un argument supplémentaire en faveur d'une division des provinces, laquelle, en multipliant le nombre des gouvernements, les rendrait plus proches de la population. Ils pourraient ainsi remédier au manque de lumières si souvent dénoncé et se faire un écran entre celle-ci et les factions ; mission que ne peut remplir Caracas, par trop éloigné. Dans le même sens, certains mettent comme préalable indispensable que les membres des nouveaux gouvernements soient des personnes extérieures suffisamment instruites pour pouvoir éclairer les *pueblos* et éviter la multiplication des luttes provinciales. C'est ainsi que

(26) « Sesión del 12 de junio de 1811 », *Publicista de Venezuela*, jeudi 4 juillet 1811.

(27) Juan José MAYA, « Sesión del 25 de junio de 1811 », p. 113-114.



Briceño réagit violemment à l'envoi de documents par trois villes opposées à la division.

« Les mêmes papiers que l'on vient de lire nous persuadent très bien de la nécessité de constituer deux gouvernements provinciaux à l'intérieur de cette province de Caracas, puisque ces hommes qui parlent à Puerto Cabello, Turmero et Maracay s'opposent à la division de la province en deux de plus, sans aucune raison, en affirmant seulement que l'on diminuerait les forces de la Confédération contre la cause de Caracas etc., c'est-à-dire : ces hommes se trompent sur les principes, croyant que la séparation de Valencia, Barquesimeto serait la même que celle de Coro et Maracaibo. C'est pourquoi il est indispensable que les gouvernements qui seront constitués éclairent les habitants, ce que ne peut faire Caracas en raison de la distance [...]. D'autre part, ces lieutenants, commandants d'armes et autres employés de l'État, prennent indûment la voix des pueblos, les présentant comme ayant une façon de penser qui est différente de celle qu'ils ont en réalité. Tout ceci nous convainquant de l'urgence qu'il y ait davantage de gouvernements dans l'intérieur, lesquels connaissant la police, les lumières etc, de leurs habitants, leur fassent connaître leurs droits et les défendent, sans se laisser représenter par des hommes qui les trompent [...] »²⁸.

Ce sont en premier lieu les *pueblos*-villes qui sont considérés ici comme souverains légitimes. Ils sont en outre porteurs d'identité et garants de la prospérité locale, ce qui constitue un argument supplémentaire en faveur d'une division du territoire respectant ces petites entités. En effet, outre la liberté – et l'égalité – ainsi assurées à chacun des *pueblos* dans le débat politique, elle permettrait une gestion adaptée à leurs particularités, seule à même d'améliorer les ressources de leur territoire en « agriculture, industrie, éducation, bonnes mœurs, administration de la justice²⁹ » et, de ce fait, d'élaborer des lois adaptées. À travers cette énumération, nous percevons à quel point l'expression des intérêts particuliers est forte, confirmant une conception fragmentée de la représentation et la difficulté à accepter une autorité centrale sans y voir immédiatement une atteinte aux infra-souverainetés. À l'inverse, pour les adversaires de la division de la province, celle-ci serait avant tout synonyme d'anarchie et de dislocation du corps politique, d'autant qu'ils considèrent que cela ne ferait que

(28) « Sesión del 25 de junio de 1811 », p. 112-113.

(29) Fernando PEÑALVER, Sesión del 18 de junio de 1811. *El Publicista de Venezuela* n° 2, jeudi 11 juillet 1811.

favoriser les luttes de factions qui renvoient aux tumultes des opinions. C'est en référence à cet impératif d'union du territoire et, partant, des opinions, que l'un des députés invective les partisans de la division :

« C'est impossible qu'un Royaume divisé puisse subsister très longtemps ; et tous savent que l'opinion est divisée en autant d'avis que le nombre d'individus qui composent l'État du Venezuela, la cause en étant l'ambiguïté et l'indéfinition du système »³⁰.

C'est également pour cette raison que ces députés souhaitent que le débat soit tranché par une Commission interne au Congrès, au sein du champ de la représentation, et non sous la pression d'opinions extérieures, qu'elles soient individuelles ou géo-administratives³¹. C'est d'ailleurs par une remarque teintée de dédain que Felipe Fermín Paúl, député de San Sebastián, dans la province de Caracas, rétorque à Peñalver qu'il ne saurait être question, en acceptant de consulter toutes les entités de la province de Caracas, de donner « le rang de province à quelques villes pauvres et malheureuses »³². La façon dont le débat est tranché ne manque pas, elle non plus, d'être significative. Reprenant les propositions de Miranda qui suggérait, afin de couper court aux suspicions qui ont frappé les municipalités, de permettre aux propriétaires et aux pères de famille de faire entendre leur volonté sur la question, le Congrès considère, « après avoir consulté l'opinion publique », inopportune la division, laquelle ne saurait en outre être décidée sans avoir, au préalable, « entendu la volonté libre et pacifique des pueblos concernés par cette altération politique »³³. C'est ici la coïncidence entre opinion et instances de représentation qui est mise en exergue dès lors que le débat porte tout autant sur leur légitimité respective (provinces, pueblos, corps constitués ou Congrès) à faire entendre leur voix, que sur les rivalités qui s'expriment à cette occasion entre députés et municipalités quant à leur légitimité à « représenter » l'opinion des « pueblos »³⁴.

(30) Francisco Javier YANES, « Sesión del 3 de julio de 1811 », p. 161.

(31) « Sesión del 25 de junio de 1811 », p. 116.

(32) *Ibid.*

(33) « Sesión extraordinaria del 12 de octubre de 1811 », dans *Libro de Actas del Supremo Congreso de Venezuela. 1811-1812, op. cit.*, vol 2, p. 91.

(34) La session du 27 juin est très éclairante à cet égard. Cf. pour une approche plus détaillée : Véronique HÉBRARD, « Opinión pública y representación en el Congreso Constitucional de Venezuela (1811-1812) », dans François-Xavier GUERRA et Annick LEMPÉRIÈRE (dir.), *Los espacios públicos en el mundo iberoamericano, ambigüedades y problemas. Siglos XVIII-XIX*, Mexico, FCE-CEMCA, 1998, p. 196-224.



Le second débat, sur le lieu où doit siéger le Congrès, constitue de ce point de vue, une fenêtre d'observation d'autant plus intéressante qu'il met à jour de façon plus vive encore les conflits entre centres et périphéries.

Le siège du Congrès Constituant : les risques de la tyrannie de l'opinion

Concomitant du premier, le débat sur le siège du Congrès est avant tout organisé autour de la question de l'influence des opinions publiques sur le corps des représentants. C'est en effet à l'occasion de ce débat que la pluralité de l'opinion publique, si caractéristique du monde hispanique au moment de la crise monarchique, est la plus manifeste, permettant d'appréhender « le jeu entre le contenu idéalisé du concept et ses emplois polyvalents »³⁵ qui renvoie à la pluralité des espaces publics mais aussi des anciennes formes de communication et de circulation. Trois tendances se dégagent au cours de ce débat : les partisans d'un transfert du siège du Congrès dans une autre ville du pays ; ceux qui sont favorables à son maintien à Caracas ; enfin, les députés qui défendent une position plus pragmatique qui, tout en prônant son maintien dans la capitale, ne fondent pas uniquement leurs arguments sur le nécessaire soutien de l'opinion éclairée de cette ville.

L'argument central des partisans du transfert, les mêmes en toute logique qui prônaient la division de la province, est qu'il permettrait de lui éviter d'avoir à subir la tyrannie de l'opinion publique de Caracas, qui ne saurait prétendre représenter l'opinion générale du Venezuela. Le député Briceño allègue ainsi que l'on ne saurait considérer Caracas comme l'« incarnation » de l'opinion générale ici posée comme synonyme de volonté générale. Il existe, selon lui, autant d'opinions publiques que de provinces, voire de villes, c'est-à-dire que d'entités souveraines³⁶. Pour ces députés, il ne s'agit pas tant de contester la suprématie de Caracas en matière de lumières, que d'invoquer cette supériorité comme une menace de tyrannie de son opinion publique qui revêt plusieurs visages. D'une

(35) Noemí GOLDMAN, « Legitimidad y deliberaciones : el concepto de opinión pública en Iberoamérica, 1750-1850 », *op. cit.*, p. 983. Sur cette ambivalence et pluralité de sens du concept d'opinion publique, aussi bien dans le monde américain qu'en Europe, cf. Javier FERNÁNDEZ SEBASTIÁN, « Le concept d'opinion publique, un enjeu politique euro-américain, 1750-1850 », in Javier FERNÁNDEZ SEBASTIÁN, Joëlle CHASSIN (coord.), *L'avènement de l'opinion publique. Europe et Amérique, XVIII-XIX siècles*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 9-29.

(36) « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 137-138.

part, l'opinion de la « partie saine » de Caracas, qui ne saurait être confondue avec celle de l'ensemble des habitants de la capitale, et encore moins de la Société Patriotique, club politique assez radical qui joue de fait un rôle central dans ces réflexions sur la tyrannie de l'opinion de Caracas. Fondée entre fin 1810 et début 1811, au moment de l'arrivée de Bolívar et Miranda à Caracas, elle a imprimé l'imaginaire des contemporains, voire de certains historiens, en raison de la radicalité de ses positions et de son mode de fonctionnement jugé par trop démocratique, certains allant jusqu'à la qualifier de « club de Jacobins »³⁷, mais lui reprochant surtout de s'ériger en censeur des activités du gouvernement.

Présente sur la scène « publique » grâce à son organe de presse, *El Patriota de Venezuela* et à ses manifestations publiques remarquées³⁸, la *Sociedad Patriótica* participe de la nouvelle forme de sociabilité que voit apparaître l'année 1811. Elle se fixe d'ailleurs pour objectif « de discuter et de donner son opinion sur les matières politiques, dans le même temps que ses filiales [...] assumeraient la fonction didactique d'écoles de patriotisme »³⁹. En ce sens, elle agit comme un véritable groupe d'opinion « dont l'esprit jacobin est non seulement attesté par les accusations que lui font ses détracteurs, mais surtout [...] sa façon d'agir, voire de se présenter devant le Congrès le 4 juillet 1811 exigeant la déclaration immédiate de l'Indépendance Absolue comme opinion de cette Société »⁴⁰. On craint donc que cette « opinion ne tyrannise le Congrès, l'opprime et le réduise au cas de la Convention Française »⁴¹.

Le Congrès doit donc se suffire à lui-même ; à partir du moment où les pueblos ont déposé leur confiance dans ce corps, il serait légitime pour légiférer au nom de l'intérêt général, dans la mesure où la multiplicité des opinions en son sein serait garante de sa représentation de l'ensemble de la nation. En renfort de cette affirmation, le fait qu'il s'agisse d'un Congrès constituant et qu'il doit, par conséquent, pouvoir travailler à

(37) *Memorias del Regente Heredia [1895]*, Caracas, BANH, 1986, p. 43-44.

(38) En particulier lors de l'ouverture des sessions du Congrès et de la commémoration du 19 avril.

(39) « Discurso redirigido por un miembro de la Sociedad Patriótica, y leído en el Supremo Congreso el día 4 de julio de 1811 », *El Patriota de Venezuela* n° 2, dans *Testimonios de la época de la emancipación*, Caracas, Academia Nacional de la Historia, 1961, p. 313-324. cf. Carole LEAL CURIEL, « Tertulias de dos ciudades : modernismo tardío y formas de sociabilidad política en la provincia de Venezuela », dans François-Xavier GUERRA, Annick A. LEMPÉRIÈRE (dir.), *Los espacios públicos en el mundo iberoamericano, ambigüedades y problemas. Siglos XVIII-XIX, op. cit.*, p. 186-195.

(40) Carole LEAL CURIEL, « El árbol de la discordia », *El Bolívarium*, Caracas, Universidad Simón Bolívar, Año VI, n° 6, 1997, p. 161-162.

(41) Fernando PENALVER, « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 140-141.



l'abri de toute pression, « être sans communication »⁴². Quant à l'argument de la possible tyrannie du Congrès lui-même, elle est considérée peu probable en raison de sa constitution et de son caractère collégial qui permet aux uns et aux autres de s'éclairer et constituer des freins mutuels, d'autant que les députés sont tous des patriotes de la première heure ; ce qui semble constituer une garantie suffisante de leur bonne foi⁴³.

On voit bien ici comment s'articulent les concepts d'opinion publique et de représentation, puisque les députés qui défendent la thèse du transfert estiment que leur élection est un gage de sincérité et de capacité à œuvrer pour le bien général, sans avoir à rajouter la pression de l'opinion publique, aussi éclairée soit-elle, dès lors qu'elle est en quelque sorte déjà présente au sein de l'Assemblée.

Pour leur part, les partisans du maintien à Caracas se fondent sur le fait que les députés, malgré leur bonne foi et leur patriotisme, sont des hommes inexpérimentés dans l'art du gouvernement. Ils ont donc besoin de la boussole de l'opinion publique éclairée qui existe en premier lieu à Caracas. Sans cette boussole ils ne pourront parvenir à révéler l'évidence. C'est sur ce point d'ailleurs que Sata y Busy est le plus incisif, notamment lorsque dans l'une de ses réponses à Briceño, élargissant la définition de l'opinion publique à l'ensemble des *vecinos* de Caracas pour lesquels il plaide en faveur d'un véritable droit de censure sur les décisions de leurs représentants, il affirme :

« Personne ne doute que Caracas est le centre du peu de lumières qui existent parmi nous, et qu'ici se trouvent réunis tous ceux qui les détiennent ou les cherchent ; ces lumières sont très utiles au Congrès pour rectifier ses opinions. Pourquoi serait-ce mal que le peuple s'intéresse à ce qui le concerne de si près ? Que l'on corrige ses excès, mais que l'on n'appelle pas tutelle indécente sa juste censure. Le peuple de Caracas sait penser, il pense et il a le droit de dire ses opinions avec modération et respect ; l'appeler, pour cette raison, tyran ou tuteur c'est un perfide abus de parole »⁴⁴.

Et il place on ne peut plus clairement une partie du territoire en marge de toute capacité à exercer ce type de fonction lorsqu'il déclare, établissant une stricte distinction entre souveraineté et pouvoir légiférant,

(42) « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 137.

(43) Fermin TORO, de Valencia, province de Caracas, « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 134.

(44) José de Sata y Busy, « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 142-143.

que ce dernier est du seul ressort des grandes villes éclairées et qu'ailleurs nous sommes dans le domaine des opinions :

« Je ne m'oppose pas à la sanction des autres villes qui constituent le pouvoir et la souveraineté ; mais l'opinion publique n'est pas le pouvoir, elle est uniquement la somme de toutes les opinions et ces opinions ne peuvent se former sans connaissances ; et pourra-t-on la trouver chez les pasteurs, les cultivateurs et les paysans qui ignorent jusqu'aux noms de ceux qui les gouvernent ? L'opinion publique, en matière de gouvernement, réside seulement dans les grandes villes et non dans les villages ni dans les cabanes, surtout en Amérique, où le gouvernement antérieur a maintenu sous un voile noir y compris les *vecinos* des capitales [...] »⁴⁵.

Cette prise en compte de l'opinion publique de la capitale serait dès lors le seul moyen de ne pas perdre de vue l'intérêt général, contrairement à ceux qui prétendent qu'elle ne peut jaillir que d'un congrès isolé, à l'abri de toute influence. Pour les partisans du maintien du Congrès, quelles que soient les bonnes intentions des députés, un corps législatif court toujours le risque de devenir tyrannique et d'errer s'il n'est pas en communication permanente avec l'Opinion, érigée en censeur des corps constitués. C'est d'ailleurs à ce point du débat que Miranda, en tant que son Président, mais aussi en témoin oculaire de la Convention, défend ouvertement le rôle positif que pourrait jouer la Société Patriotique qu'il présente ainsi, à mots couverts, comme l'archétype du tiers-pouvoir représentatif légitime de l'opinion. Après s'être déclaré convaincu, recourant pour l'occasion aux exemples français, athéniens et anglais, que même une assemblée de quarante hommes peut abuser de son autorité, il déclare :

« [...] si l'on écoutait mieux l'opinion publique, et si l'on prêtait attention à celle de cette Société Patriotique si injustement dénigrée, on ne tomberait pas dans de telles erreurs »⁴⁶.

Enfin, à ceux qui dénie à Caracas le droit de s'identifier à l'opinion générale du Venezuela, il est répondu qu'étant depuis longtemps le siège des lumières et la capitale du pays, elle constitue l'épicentre de l'Opinion et comme l'énonce sans ambages Gabriel de Ponte, député de Caracas :

« Le Congrès doit respecter l'opinion publique. Mais laquelle est la plus digne d'attention, celle de Caracas ou celle de Valencia ? Ce serait une

(45) *Ibid.* p. 142.

(46) Francisco de MIRANDA, « Sesión del 2 de julio », p. 139.



erreur impardonnable de nier les plus grands avantages qui résulteraient de consulter la première, puisque se trouvent ici réunis un grand nombre d'habitants de tous les districts. À une occasion, on a allégué, pour des raisons diverses, la relative apathie des *pueblos* de l'intérieur ; et par hasard, en vertu de ce concept ils se trouveraient en état de former une opinion respectable ? »⁴⁷.

Comme le dit Sata y Busy, le plus fervent défenseur du maintien, « Caracas serait la même sans le Congrès ; mais le Congrès ne serait pas le même »⁴⁸ sans Caracas, d'autant que les députés sont « des hommes nouveaux dans les occupations qui sont les leurs et personne ne pourra nier que nous avons besoin de quelques lumières de plus que les nôtres, lesquelles se trouvent dans l'opinion publique. Sans elle, dans un désert loin de toute communication avec la capitale [...], il ne serait pas surprenant que nous nous trompions et que nous tombions dans l'impartialité, n'ayant pas avec nous la boussole de l'opinion publique »⁴⁹.

Toutefois, dans les interstices de ce débat extrêmement dense, affleure une position plus pragmatique qui amène ses auteurs à demander que le Congrès demeure certes à Caracas (l'heure n'est pas à l'innovation) mais pour des raisons qui ne se réfèrent pas uniquement à cette nécessaire boussole de l'opinion. Dans l'hypothèse où le Congrès devrait être à l'abri de la tyrannie de l'opinion, se déplacer serait inutile selon eux. Partout il aurait à affronter une opinion publique.

« Les chocs de l'opinion publique ne sont pas si terribles qu'on a voulu le supposer, et si pour les éviter le Congrès se déplace en quelque autre endroit, je crois que de ce pas il résultera des maux plus grands que ceux que l'on veut éviter. Un peuple éclairé comme celui de Caracas pourra censurer et discuter sur les procédés du Gouvernement, mais celui qui ne le sera pas utilisera de toute évidence la voie de fait, qui est incomparablement plus funeste qu'une critique modérée et pacifique. D'autre part, l'opinion de quatre individus ne peut pas être caractérisée de publique pour que nous y adhérons, et de ce fait nous ne devons pas préparer un mal plus grand, pour en éviter un autre qui, peut-être n'en n'est pas un⁵⁰. Partout nous rencontrerons des hommes et des opinions, et en vertu de ce

(47) « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 143-144.

(48) *Ibid.*, p. 136.

(49) *Ibid.*, p. 135.

(50) Il se réfère ici aux quatre membres de l'Exécutif dont certains craignent également la « tyrannie » sur le Congrès.

que je viens d'insinuer, nous ne pouvons douter que le choc serait plus oppresseur dans une ville inculte que dans une autre plus savante, où les débats politiques, les raisonnements, les mémoires, ne présentent pas une face terrifiante, et n'entraînent pas des conséquences fatales »⁵¹.

Mais surtout, ces pragmatiques considèrent qu'il existe une pression bien plus dangereuse, celle de la voie de fait, de la révolte populaire. Par conséquent, ce qui en dernier lieu doit primer, c'est la logique de la représentation absolue, contre la tyrannie éventuelle de l'opinion, quelle qu'elle soit, exprimant l'impossibilité de penser le débat en termes de confrontation d'idées. En vertu de cette conception absolue de la représentation, c'est l'unanimité qui doit prévaloir comme rempart contre la division et la dislocation du corps social que l'on redoute tant. Cet horizon unanimiste empruntant tout autant à l'imaginaire absolutiste d'Ancien Régime qu'à un certain idéal de la modernité politique⁵². Reprenant l'obligation de faire sanctionner les lois par les *pueblos*, ils considèrent que, dès lors que ce droit est respecté, il importe peu que Caracas ait par l'influence de son opinion publique contribué à leur donner corps, le reste du Venezuela demeurant libre, par le vote, de les sanctionner ou de les refuser⁵³.

C'est donc en distinguant "opinion publique" et "représentation" qu'il leur semble possible d'articuler la nécessaire circulation des opinions éclairées et la sanction générale des lois. Mais le principal intérêt du discours des pragmatiques est de révéler, de façon ironique, voire acerbe, les contradictions et les intérêts que se cachent dans les deux autres camps. On oppose à leur pragmatisme cette géographie de l'opinion qui démontre que seule Caracas, voire quelques capitales de provinces, posséderaient une opinion publique éclairée ? C'est alors qu'ils brandissent leurs « révélations » tranchantes, à savoir que les lumières sont surtout localisées en fonction des stratégies et des intérêts des uns et des autres ! C'est ainsi que José María Ramírez, député de la villa de Aragua, dans la province de Barcelona dénonce :

« Lorsque l'on a discuté de la division des provinces, on a allégué, en sa faveur, le manque de lumières des pueblos de l'intérieur, et maintenant on dit tout le contraire à propos du transfert du Congrès ailleurs.

(51) Felipe Fermín PAÚL, député de San Sebastian, Province de Caracas, *Ibid.*, p. 144-145.

(52) Pour une synthèse stimulante sur cette ambivalence voir Elías J. PALTÍ, *El tiempo de la política. El siglo XIX reconsiderado*, Buenos Aires, Siglo Veintiuno editores, 2007, chapitre 3, p. 161-202.

(53) « Sesión del 2 de julio de 1811 », p. 144.



Je ne comprends pas ces contradictions. Mais, même en supposant qu'il y ait dans [ces pueblos] quelques individus de culture, je ne suis pas sûr qu'elle comprenne les sujets qui nous préoccupent actuellement. Si l'on dit que dans n'importe quel autre endroit le Congrès sera plus à l'aise pour remplir ses fonctions, je répondrais alors que c'est un motif relativement méprisable, si l'on considère qu'il peut l'être n'importe où, en s'occupant uniquement de ce qui est de son ressort »⁵⁴.

Quant à Roscio, se référant une nouvelle fois au principe d'évidence qui postule que la vérité, conformément à la nature, réside en tout homme et que seule l'ignorance ou la tyrannie le font dévier et errer, il déclare :

« En faisant allusion aux plus grands risques qui résulteraient, selon M. Paúl, du transfert du Congrès dans une des villes de l'intérieur qu'il considère moins éclairée que Caracas, je crois qu'on peut leur accorder un peu plus de considération sans aller à l'encontre de la vérité. Quand nous avons lu dans notre Gazette du Gouvernement, l'anniversaire que l'on a célébré à San Fernando à l'occasion du glorieux 19 avril, nous n'avons pas évoqué cette ignorance ou cette barbarie que l'on souhaite imputer à ces districts »⁵⁵.

En quelque sorte, les pragmatiques permettent de confirmer que pour une grande majorité, le maintien du Congrès à Caracas, en tant que centre symbolique et politique, c'est une fois encore contenir les marges, éviter d'être contaminés par leurs opinions « terrifiantes », pour reprendre les propos du député Felipe Fermín Paúl. Mais n'est-ce pas aussi dans le même temps reconnaître qu'elles disposent d'un potentiel de réaction, qu'il existe là aussi une rationalité de l'événement en cours, en dehors de la seule sphère publique éclairée ?

Le songe d'une nation Une, représentée mais unanime

L'examen attentif de ces débats met en évidence la volonté ultime que le Congrès soit en définitive le lieu unique de formation de l'opinion comme production de l'évidence. Ils permettent en outre de voir le point de focalisation à partir duquel le Congrès redevient le producteur de la norme, une centralité agissante face à la peur de l'opinion populaire et de la dislocation du corps politique.

(54) *Ibid.*, p. 143.

(55) *Ibid.*, p. 147.

De plus, à travers les arguments employés lors des débats sur la division de la province de Caracas et sur le transfert du Congrès, la question centrale de la représentation se trouve posée. Au-delà de la controverse quant à la prépondérance excessive de Caracas, ce sont les différents niveaux de représentation en conflit qui sont ici mis en évidence. Au niveau inférieur, il y a les droits de tous les *pueblos* et du public à exprimer leur volonté qui se heurtent à la volonté des représentants qui nient aux premiers la capacité à faire l'opinion, leurs opinions particulières ne pouvant s'arroger le qualificatif de publiques. On retrouve bien là une des spécificités de l'Amérique ibérique, à savoir la très forte prégnance de l'espace public ancien, physique, incarné par les cités et ses acteurs clairement identifiés ; la prévalence de l'acception territoriale de l'opinion sur son acception strictement sociologique⁵⁶.

Au-delà, questionner la manifestation des opinions suppose bien la prise en compte de la dichotomie qui s'opère dans le cadre de la modernité politique entre le « peuple » et le « public », laquelle prend un sens d'autant plus aiguë dans l'espace hispanique en raison de la polysémie du terme « pueblo ». On peut considérer, comme le pose très clairement Antoine de Baecque, que ce moment de l'avènement d'une pensée critique se caractérise, d'une part, par l'émergence de la culture critique « éclairée » que l'on pourrait définir comme « un système de représentation critique du monde relayé et transmis vers un public (l'opinion publique) par des institutions, une sociabilité, des organes, des porte-parole », et, d'autre part, l'opinion publique populaire. Dès lors un véritable antagonisme s'établit entre « le public de la culture critique » et cette opinion publique populaire assimilée au « monde de l'ignorance, de la violence et du mauvais discours »⁵⁷ dont ASrlette Farge a si finement analysé la complexité et la présence « dérangeante » dans l'espace public de la France du XVIII^e siècle. Or, dans cette problématique de la mise en corrélation de l'opinion publique et de la représentation, le Congrès peut servir de fenêtre pour observer les deux cultures critiques qui jaillissent dans le sillage des Lumières. Il permet ainsi de penser le rapport qui se tisse, dans ce moment de la mise en place d'un nouvel ordre politique fondé

(56) Cf. François-Xavier GUERRA, Annick LEMPÉRIÈRE, « Introduction », dans François-Xavier GUERRA, Annick LEMPÉRIÈRE (dir.), *Los espacios públicos en el mundo iberoamericano... op. cit.*, 1998, en particulier l'item intitulé « El modelo habermasiano y sus límites », p. 8-11.

(57) Antoine de BAECQUE, « Compte-rendu de A. Farge, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992 », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, vol. 52, n° 3, p. 524.



sur la souveraineté du peuple, entre l'opinion populaire et le monde des élites, dès lors, comme le souligne Arlette Farge, qu'il en est directement et involontairement parfois, « la chambre d'écho »⁵⁸. À travers l'étude ici proposée, c'est cette tension que l'on parvient à interroger, d'autant qu'elle s'opère avec des « périphéries » sociales mais aussi géographiques. Cette territorialisation des opinions oppose un centre agissant (la capitale, bien que située sur les marges du territoire) et des marges, où le positionnement géographique redouble dans certains cas le positionnement socio-culturel. Tension aussi entre la sphère publique éclairée et cette parole populaire où la première n'accorde aucune place à la seconde au motif également que l'on craint, comme les lettrés du XVIII^e siècle français, ses émotions et son attachement à la monarchie⁵⁹. Craintes qui ne font que renforcer cette difficulté d'accepter un tiers-pouvoir constitué, au sens où l'opinion publique ne saurait être représentée pour elle-même, même si, on l'a vu, le débat est vif parmi les députés sur la nécessité ou non que l'opinion puisse jouer un véritable rôle de censeur des représentants, que ce soit à l'intérieur ou en marge du Congrès.

Nous sommes bien dans un entre-deux où, comme en un décalque, l'imaginaire monarchique vient se greffer sur ce nouvel ordonnancement du politique fondé sur le principe de la représentation et de la volonté populaire. On passe de l'indissociation du royaume et du roi à l'identification de la représentation à la nation, sans solution de continuité dans cette poursuite idéale de l'unicité du pouvoir et de l'unanimité de l'opinion. Une phase où l'espace politique, lieu de la décision et de l'action, l'emporte largement sur l'espace public, lieu de la délibération et de l'opposition.

Véronique HÉBRARD

Université Paris I-Cralmi-UMR8168 Mascipo
v.hebrard@wanadoo.fr

(58) Arlette FARGE, « Y a-t-il un espace public populaire ? », Entretien avec Eustache Kouvelakis, septembre 1997. <http://multitudes.samizdat.net/y-a-t-il-un-espace-public-populaire/>

(59) Une lettre de Roscio du 7 septembre 1811 est exemplaire de cette crainte : « l'état de superstition et fanatisme dans lequel se trouvaient nos pueblos me pesait beaucoup. [...] J'écrivis longuement en divers points de cette province et des autres, où il manquait beaucoup de lumières et d'idées patriotiques éclairées, en faisant part des principales raisons de notre cause, la nullité de Ferdinand, la divinité de l'œuvre de notre indépendance, l'origine des rois [...], l'excellence du système républicain, et la part prise par l'idolâtrie dans les erreurs dont se sont prévalus les monarques pour déifier, tromper et pervertir les peuples à propos de leur autorité et de leur pouvoir ». Juan Germán ROSCIO, *Correspondancia con D. González y Mendoza*, op. cit.